

Mairie de Miribel-Lanchâtre
58 Chemin de Chapoteyre
38450 MIRIBEL-LANCHATRE

Tel : 04.76.34.00.42
Courriel : mairie@miribel-lanchatre.fr

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 038-213802358-20260320-1120261-AI



ARRÊTÉ n° 07-2026 PORTANT DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire de la commune de Miribel Lanchâtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-18 conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Vu le procès-verbal du 20 Mars 2026 pour l'élection du Maire et des Adjointes

- ARRÊTE -

Article 1 : A compter du 20 Mars 2026, M. TRESSE Stéphane, 1^{er} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant la gestion du personnel, l'éducation et sécurité.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire, le 1^{er} adjoint ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée au Préfet.

Fait à Miribel Lanchâtre, le 20 Mars 2026

Le Maire,

Michel GAUTHIER

Notifié le 20 mars 2026
Signature de l'intéressé :